

Mission 1 : le combat pour l'emploi local	M1
Action 3 : faire de la formation la garantie des emplois de demain	A3
Contrats d'objectifs sectoriels régionaux emploi, formation et orientation professionnelle	539

Le Conseil Régional,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU** le Code du travail, notamment le livre III – 6ème partie relatif à la formation professionnelle continue,
- VU** le Code de l'Éducation et notamment son article L 214-12,
- VU** le Décret n° 2017-960 du 10 mai 2017 relatif aux Conseillers Entreprises pour l'École,
- VU** le Projet académique 2018-2022,
- VU** la Convention entre l'État et la Région Pays de la Loire relative à la mise en œuvre des compétences de l'État et des Régions en matière d'information et d'orientation pour les publics scolaires, apprentis et étudiants signée le 30 janvier 2020,
- VU** la délibération du Conseil régional des 20, 21 et 22 décembre 2017 adoptant la Stratégie régionale de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (SREFOP) ainsi que le Schéma des formations sanitaires et sociales qui lui est annexé,
- VU** la délibération du Conseil régional du 22 mars 2018 adoptant le Plan de bataille pour l'emploi,
- VU** le PACTE régional pour l'investissement dans les compétences 2019-2022 signé le 18 février 2019,
- VU** le Plan régional pour l'orientation adopté par délibération du Conseil régional du 17 juin 2019,
- VU** la délibération du Conseil régional en date des 9 et 10 juillet 2020 approuvant le PLAN DE RELANCE,
- VU** le règlement budgétaire et financier modifié de la Région des Pays de la Loire,
- VU** l'avis du Conseil Economique, Social et Environnementale Régional en date du 14 décembre 2020,

CONSIDERANT le débat d'orientations budgétaires intervenu lors d'une séance du Conseil

régional du 16 octobre 2020,

- CONSIDERANT** le rapport de sa Présidente,
- CONSIDERANT** l'avis de la commission Emploi, apprentissage, formation professionnelle, insertion
- ENTENDU** Christelle CARDET, Jean-Claude CHARRIER, Jean GOYCHMAN, Violaine LUCAS, Nathalis POIRIER, Pascal GANNAT, Anne-Sophie FAGOT, Marie-Cécile GESSANT, André MARTIN, Brigitte NEDELEC

Après en avoir délibéré,

APPROUVE

l'inscription au Budget Primitif 2021 d'une dotation de 545 000 € d'autorisations d'engagement et de 416 950 € de crédits de paiements en fonctionnement au titre du programme n° 539 : " Contrats d'objectifs sectoriels emploi, formation et orientation professionnelles ".

APPROUVE

le contrat d'objectifs emploi-formation-orientation (2020-2022) pour le secteur « Tourisme, sport, culture, industries créatives, médias, communication, télécommunications, loisirs et divertissement » à signer avec la Fédération Régionale de l'Hôtellerie de Plein Air, le Conseil Social du Mouvement Sportif, la Fédération régionale Profession sport et loisirs, le Syndicat National des Arts Vivants, le Syndicat national des Entreprises artistiques et culturelles, l'OPCO AFDAS, le Préfet de région et le Recteur de l'Académie de Nantes, présenté en annexe.

AUTORISE

la Présidente à le signer.

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Contre : Groupe Socialiste, Écologiste, Radical et Républicain
Abstentions : Groupe Rassemblement National des Pays de la Loire

Les élus intéressés ne prennent pas part au vote.

REÇU le 18/12/20 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs